

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2015-020

Date de convocation : **27 octobre 2015**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille quinze, le **10 novembre** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., BLOUIN, BOURDIER, DUBAIN, CHOULET, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, BESSEY, PIEGAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, FONTES, JARICOT, GROSSIORD, ANDREYS, LHOPITAL.

Mmes ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. Andreys

Objet : Répartition des frais inhérents au site des anciennes carrières de Millery

Monsieur le Président rappelle que Le SIDESOL et le Syndicat des Eaux de la Région de Millery-Mornant sont copropriétaires du site des anciennes carrières Lafarge sur la Commune de Millery. Ce site représente une surface de 105ha56a92ca.

Il convient de fixer les modalités de participation de chaque copropriétaire aux dépenses inhérentes à l'entretien, l'aménagement, la protection et la conservation du Site.

Il est proposé que chaque syndicat participe à hauteur de 50%.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** la répartition des frais inhérents au site des anciennes carrières de Millery à hauteur de 50% pour chaque syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le